

Contribuables Associés appelle à la solidarité des hauts fonctionnaires avec les artisans, commerçants, professions libérales et TPE

La France fait face à une situation dramatique. A la crise sanitaire s'ajoute une crise économique sans précédents, qui fait de nombreux morts sur ce terrain-là aussi.

A circonstances exceptionnelles, mesures exceptionnelles. Le gouvernement a ainsi créé un fonds de solidarité destiné à aider les acteurs économiques et à financer les mesures de chômage partiel.

Une solidarité incroyable s'est également organisée dans le secteur privé, avec des patrons de grandes entreprises allant jusqu'à renoncer à 25% de leur rémunération, au nom de cette solidarité.

Face à ces mesures et à cet élan d'entraide, on ne peut que déplorer l'étourdissant SILENCE RADIO dans les rangs de la haute fonction publique et dans les Autorités Administratives Indépendantes. Quid de la solidarité des hauts fonctionnaires, dont l'utilité et les rémunérations sont parfois discutables ? A titre d'exemples :

Jacques Toubon, Défenseur des droits, perçoit, en cumul de ses retraites de haut fonctionnaire et d'élus, 21 729 €, par mois dont 10 629 €, net pour ce poste. ?

Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse, nommé en 2008, au tour extérieur, membre du Contrôle général économique et financier : 99 044 €, net par an, soit 8 253 €, par mois.

Sibyle Veil, présidente de Radio France depuis avril 2018, perçoit un salaire de 18 500 €, brut par mois.

François Villeroy de Galhau, le gouverneur de la Banque de France, est le fonctionnaire le mieux payé de France : 285 538 €, brut par an + une indemnité de logement de 5 653 €, par mois + une enveloppe annuelle de 46 500 €, en tant qu'administrateur de la Banque des règlements internationaux (BRI). Au total, son salaire culmine à 37 580 €, brut mensuels.

Sylvie Goulard, nommée par Emmanuel Macron, 2e sous-gouverneur de la Banque de France pour 18 640 €, brut par mois + une indemnité de logement de 5 712 €, par mois !

Thierry Dallard, haut fonctionnaire X-Ponts, directeur de la Société du Grand Paris, perçoit 25 000 €, brut par mois et une part variable sur objectifs, pouvant aller jusqu'à 60 000 €, par an.

Chantal Jouanno, présidente de la Commission nationale du débat public, qui avait refusé d'organiser le Grand Débat National, perçoit une rémunération presque équivalente à celle du président de la République, soit 14 666 €, brut par mois.

Hervé Gaymard, administrateur civil hors classe à temps plein au ministère des Finances, où il perçoit 7 596 €, net mensuels, cumule cet emploi avec la présidence du Conseil départemental de Savoie pour 4 033 €, net par mois !

Chris Dercon, de nationalité belge, président des musées nationaux et du Grand Palais, perçoit un salaire de 120 000 €, brut par an + un «complément personnel» de 42 000 €, + une part variable de 30 000 €, maximum par an, soit au total des émoluments à hauteur de 16 000 €, par mois !

Agnès Saal, ex-présidente de l'Institut national de l'audiovisuel, condamnée par la justice à deux reprises en 2016 pour des frais de taxis indus, a été nommée haut fonctionnaire à l'égalité et la diversité du ministère de la Culture en 2018, et promue à l'échelon spécial du grade d'administrateur général, perçoit 6 166 €, brut par mois.

Et bien d'autres encore, car plus de 600 hauts fonctionnaires gagnent plus que le Président de la République.

Eudes Baufreton, directeur de Contribuables Associés, « rappelle que le traitement des fonctionnaires est maintenu en intégralité « et sans aucune contrepartie », aux frais du contribuable à l'exception du personnel hospitalier, des forces de l'ordre et de quelques cas particuliers. En ces temps graves de crise, il est absolument impératif que la solidarité nationale s'applique à tous et notamment aux plus hauts revenus de la fonction publique, payés avec l'argent des contribuables, y compris des plus précaires. »

C'est la raison pour laquelle Contribuables Associés demande que soit créée au plus vite une "participation à la solidarité nationale" de 16% appliquée à tous les revenus des hauts fonctionnaires dépassants 5 496,71 €,-. Cette participation sera reversée au fonds de solidarité des artisans, commerçants, professions libérales et TPE en difficulté.

Une pétition lancée en ce sens a déjà recueilli plus de 9 700 signatures en deux jours !